

BARDON & DE FAÏ, AVOCATS ASSOCIÉS

Partenaire juridique des collectivités publiques depuis 20 ans

Le Cabinet dédie son expertise au service exclusif de la sphère publique. Sa connaissance intime du monde territorial, alliée à une exigence juridique sans compromis, font de cette équipe de dix avocats spécialisés, un partenaire efficace, pertinent et de confiance.

Quelle est l'identité de votre cabinet ?

Cyrille Bardon : Le cabinet a bâti sa réputation sur son implication sans faille aux côtés des acteurs publics locaux. Les avocats qui l'ont fondé et l'animent se consacrent en effet exclusivement, depuis plus de vingt ans, à la défense et au conseil des collectivités locales, EPL, associations parapubliques, monde hospitalier, ... Aujourd'hui, le cabinet compte parmi ses clients réguliers plus de 100 communes et EPCI, 11 départements, 3 régions. Leur fidélité illustre la force de notre vision partenariale de notre métier. Pour bien conseiller, il faut connaître son client, ses métiers, ses responsabilités, ses contraintes. Vingt ans aux côtés des acteurs publics le permettent.

« C'est fort d'une compétence et d'une expérience exclusivement forgées en partenariat avec les institutions publiques et avec la seule culture de la défense de l'intérêt général que nous accompagnons aujourd'hui nos clients. »

Quelle sont les métiers de votre cabinet ?

Pauline de FaÏ : La dizaine d'avocats qui compose le cabinet structure une offre de service pluridisciplinaire couvrant l'ensemble des besoins juridiques



Vanessa Wally Issop, Pauline de FaÏ, Cyrille Bardon

des collectivités territoriales : droit institutionnel local, droit budgétaire et financier, droit de la responsabilité, droit d'urbanisme et de l'aménagement, la police administrative, jusqu'au droit électoral.

Les départements Ressources Humaines, sous la direction de Pauline de FaÏ, et Contrats publics, dirigés par Cyrille Bardon et Vanessa Wally Issop, constituent historiquement les parts les plus importantes de l'activité du cabinet.

Quel que soit le secteur d'intervention, notre métier est d'apporter une réponse sûre, précise, efficace et surtout opérationnelle.

Comment travaille votre cabinet ?

Vanessa Wally Issop : L'action publique a ses exigences : exemplarité, adaptabilité et efficacité. Nous avons les mêmes. Nous appliquons en interne les process qui garantissent notre réactivité et la technicité de nos interventions (travail en binôme systématique, double contrôle, ...). Nous attachons une importance fondamentale à la formation continue des dix avocats que compte le cabinet, en

« La qualité juridique est notre exigence, l'expérience notre garantie, l'accompagnement des collectivités publiques notre métier. »

particulier avec l'Association Française des Avocats conseil des Collectivités, dont Cyrille Bardon est président. Challenger constamment nos connaissances et nos certitudes nous permet aussi de publier régulièrement des notes d'actualité et des articles de fond dans des revues juridiques de référence.



**BARDON & DE FAÏ,
AVOCATS ASSOCIÉS**

4 bis, rue Descombes - 75017 Paris
Tél. +33 (0)1 47 42 49 49
bf2a@bf2a-avocats.fr
www.bf2a-avocats.fr